

Rémunération des Apprentis au 1er janvier 2016 Entreprise du Secteur Privé et Public

Smic Horaire : **9,67 €**

Smic Mensuel 151,67 1 466,65 €

	18 - 20 ans		21 ans et plus	
	%	Salaire brut 151,67 h	%	Salaire brut 151,67
1^{ère} année*	41%	601,33 €	53%	777,32 €
2^{ème} année*	49%	718,66 €	61%	894,66 €
3^{ème} année*	65%	953,32 €	78%	1 143,99 €

* Année d'exécution au contrat

L'apprenti a droit à un salaire minimum fixé en pourcentage du Smic (ou du Salaire minimum conventionnel de l'emploi s'il est plus favorable) suivant son âge et sa progression dans le ou les cycles de formation (Article L.6222-27 du Code du Travail) (anc. art. L. 117-10).

• **Contrats successifs (Articles D. 6222-31 et D. 6222-32 du Code du Travail) (anc. art. D. 117-5)**

Lorsqu'un apprenti conclut un nouveau contrat d'apprentissage :

⇒ **Avec le même employeur**, sa rémunération est au moins égale à celle qu'il percevait lors de la dernière année du contrat précédent, sauf quand l'application des critères de rémunérations liés à l'âge lui est plus favorable.

⇒ **Avec un employeur différent**, sa rémunération est au moins égale à la rémunération minimale à laquelle il pouvait prétendre lors de la dernière année d'exécution du précédent contrat, sauf quand l'application des critères de rémunérations liés à l'âge lui est plus favorable.

NOTA :

La licence, y compris la licence professionnelle, d'une durée d'un an s'inscrit dans la suite d'une formation supérieure de 2 ans (DUT, BTS ...). Dans le cadre de la réforme LMD, cette formation achève le cycle de la licence et est donc considérée comme une "formation sortante". Il en est de même pour le Master 2 qui se prépare après un Master 1.

Pour les employeurs issus du secteur public non industriel et commercial, une majoration de 20 points doit être appliquée dans le cadre de la préparation d'un diplôme de niveau BAC+2.

De ce fait, conformément à la circulaire DGEFP-DGT n° 2007-04 du 24 janvier 2007 relative à la rémunération applicable aux apprentis, tout jeune intégrant une Licence ou un Master 2 doit être rémunéré au titre d'une deuxième année.